Citoyenneté et Immigration Canada | Citizenship and Immigration Canada

Canada

C&I-419-07-01

Pour des exemplaires additionnels, contacter :

Citoyenneté et Immigration Canada
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Télécopieur : (613) 954-2221

Internet : www.cic.gc.ca

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2001
Nº cat. : Ci51-99/2001
ISBN 0-662-65430-7

Disponible sur demande en formats substituts.

L'histoire de l'immigration au Canada est riche et variée. Depuis la Confédération, près de 15 millions de personnes ont émigré vers notre pays de partout dans le monde. Ces nouveaux arrivants ont contribué à façonner les valeurs et les idéaux inhérents à la citoyenneté canadienne. Ils représentent une force vitale dans la création et le développement d'un pays fort. Le Canada les accueille volontiers.

BÂTIR UN CANADA PLUS FORT

Depuis 1867, les programmes d'immigration du Canada ont permis de bâtir une collectivité de citoyens respectés partout dans le monde. Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), créé en 1994, regroupe les services d'immigration et de citoyenneté dans le but de promouvoir les idéaux particuliers que partagent tous les Canadiens et de favoriser l'édification d'un Canada plus fort.

Le Ministère

- admet des immigrants, des étudiants étrangers, des visiteurs et des travailleurs temporaires qui contribuent à la croissance du Canada aussi bien sur le plan économique que social;
- réinstalle, protège et offre un asile aux réfugiés;
- aide les nouveaux arrivants à s'adapter à la société canadienne et à acquérir la citoyenneté;
- gère l'accès au Canada de manière à protéger la sécurité et la santé des Canadiennes et des Canadiens, de même que l'intégrité des lois canadiennes.

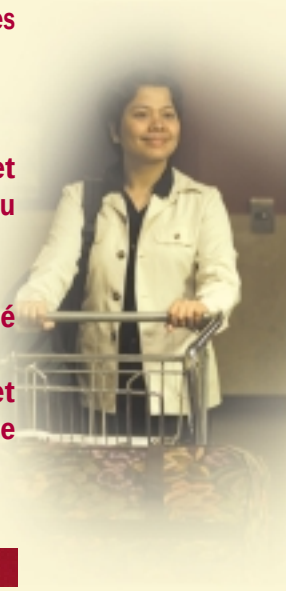

NOS EMPLOYÉS

Chaque jour, les employés de CIC travaillent avec des personnes de cultures diverses qu'ils s'efforcent de servir de manière juste, efficace et intègre. Nos clients peuvent s'attendre à un traitement impartial, professionnel et sans préjugés, ainsi qu'à des décisions claires et responsables.

LA CITOYENNETÉ

Les Canadiennes et les Canadiens forment un peuple fier et privilégié qui partage des valeurs et des idéaux communs relativement à la citoyenneté canadienne. CIC encourage cette sensibilité à la citoyenneté canadienne, de même qu'aux droits et aux responsabilités qui y sont inhérents. Le Ministère administre le processus de présentation des demandes et appuie les demandeurs au cours des différentes étapes de l'acquisition de la citoyenneté canadienne. Le personnel de CIC est chargé du traitement des demandes de citoyenneté ainsi que des demandes de preuve de citoyenneté et de recherche dans les dossiers de citoyenneté.

Une collectivité de citoyens

Chaque année, environ 160 000 immigrants, soit près de 85 pour cent de tous les immigrants qui viennent au Canada, prêtent le serment de citoyenneté lors de cérémonies qui ont lieu partout au pays. Leur serment représente un engagement personnel à accepter les responsabilités et les privilèges qui découlent de la citoyenneté canadienne.

La *Loi sur la citoyenneté*

La *Loi sur la citoyenneté* précise les conditions d'attribution de la citoyenneté canadienne. Celles-ci comprennent au moins trois ans de résidence permanente au Canada, l'absence de casier judiciaire, une connaissance du Canada, de même que des droits et responsabilités qui découlent de la citoyenneté, et la capacité de communiquer en français ou en anglais. La plupart des enfants nés au Canada et tous ceux nés d'une Canadienne ou d'un Canadien à l'étranger acquièrent automatiquement la citoyenneté canadienne.

L'IMMIGRATION

L'immigration favorise la croissance, la prospérité et la diversité culturelle du Canada. Elle permet de regrouper des familles et d'offrir une protection aux réfugiés. Le personnel de l'immigration à l'étranger et au Canada examine les demandes d'immigration et veille à ce que chaque nouveau demandeur réponde aux divers critères d'admission et fasse l'objet, notamment, des vérifications sur le plan de la santé, de la criminalité et de la sécurité.

Planifier notre avenir

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces, les territoires et les principaux intervenants, établit le nombre d'immigrants qui seront admis au Canada chaque année. Au cours des 10 dernières années, le Canada a accueilli en moyenne 221 000 immigrants et réfugiés par année.

Le Canada profite des talents, de l'expérience et de l'énergie de tous les immigrants, qu'il s'agisse de travailleurs qualifiés, de gens d'affaires, de réfugiés, de parents de citoyens ou de résidents canadiens, d'étudiants étrangers, de travailleurs temporaires ou d'autres. Toutes ces personnes stimulent la croissance économique et enrichissent la vie sociale et culturelle du Canada.

Les travailleurs – la force de notre économie

CIC reconnaît l'importance d'attirer des travailleurs hautement qualifiés. Près de 58 pour cent des immigrants du Canada sont des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, qui comblent les pénuries de main-d'œuvre dans notre marché du travail ou qui investissent dans notre économie. La participation de tous les immigrants au marché du travail contribue à la croissance économique du Canada.

CIC a mis en œuvre des programmes visant à attirer des travailleurs temporaires spécialisés, comme le programme des travailleurs dans le domaine du développement de logiciels et le programme visant les conjoints de travailleurs hautement qualifiés.

En 2000, les agents de CIC à l'étranger et au Canada ont délivré plus de 200 000 autorisations d'emploi à des travailleurs temporaires et plus de 132 000 visas d'immigrant à des travailleurs qualifiés et à des gens d'affaires.

Regrouper les familles

La réunification des familles est une composante importante de notre travail. Notre programme d'immigration permet aux Canadiennes et aux Canadiens de parrainer des membres de leur famille immédiate, notamment leur époux ou épouse, leur fiancé ou fiancée, leurs enfants à charge, leurs parents et leurs grands-parents.

Soutenir les réfugiés

Les efforts humanitaires du Canada sont reconnus à l'échelle internationale. Nous avons établi une tradition d'aide aux réfugiés et aux personnes ayant besoin de protection et d'assistance.

Chaque année, nous réinstallons plus de 7300 réfugiés pris en charge par le gouvernement. En outre, de nombreux Canadiens se portent volontaires pour accueillir des victimes de persécution et de violence dans le cadre du programme de parrainage privé de réfugiés. CIC aide également les réfugiés qui arrivent au Canada de manière imprévue.

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), un tribunal quasi judiciaire indépendant, est saisie de chaque revendication et l'examine de manière équitable et indépendante. Chaque année, au moins 13 000 personnes sont reconnues comme réfugié par la CISR et peuvent ensuite demander la résidence permanente.

Établir les nouveaux arrivants

Les nouveaux arrivants dans un pays étranger sont confrontés à de nombreux défis. Les programmes d'établissement de CIC aident les nouveaux arrivants à s'intégrer à la société canadienne. Nous collaborons avec les gouvernements provinciaux, avec diverses organisations et avec des bénévoles pour faciliter l'adaptation des immigrants et des réfugiés à leurs nouvelles collectivités. Nos programmes les aident à devenir des membres productifs de la société canadienne.

- Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants permet de financer des organisations qui offrent des services d'accueil, d'orientation, d'interprétation, de counselling et de recherche d'emploi.

- Le Programme d'accueil permet de jumeler les nouveaux arrivants avec des bénévoles canadiens qui leur offrent l'amitié et les initient aux différents services de leur collectivité.

- Les cours de langue pour les immigrants au Canada sont des cours de langue de base offerts aux immigrants adultes pour les aider à s'intégrer pleinement à la société canadienne.

Accueillir les visiteurs

Chaque année, le Canada accueille environ 49 millions de voyageurs de l'étranger. Ces personnes explorent notre pays, visitent leur famille et participent à diverses activités commerciales. Ils enrichissent la vie économique, sociale et culturelle du Canada.

La plupart des visiteurs doivent être munis d'un passeport pour entrer au Canada , tandis que d'autres doivent se munir également d'un visa de visiteur. En 2000, les agents des visas de CIC à l'étranger ont délivré environ 570 000 visas de visiteur.

Apprendre les uns des autres

Chaque année, plus de 100 000 étudiants étrangers viennent fréquenter les écoles, les collèges et les universités du Canada. Durant leur séjour, ces étudiants favorisent la compréhension entre les peuples et permettent d'établir d'importantes relations culturelles et commerciales entre le Canada et le reste du monde. CIC accorde la priorité au traitement rapide des demandes d'étudiants.

Gérer l'accès au Canada

Nous devons assurer un équilibre entre le désir d'accueillir des nouveaux arrivants au Canada et le devoir de protéger la société canadienne. Nous devons empêcher les criminels, les terroristes et d'autres personnes non admissibles d'entrer ou de demeurer au pays.

Les programmes d'immigration de CIC renforcent cet important principe en interceptant les personnes munies de faux documents, en procédant à des enquêtes, en tenant des audiences par l'entremise de la CISR ainsi qu'en détenant et en renvoyant des individus. Environ 8700 personnes sont renvoyées du Canada chaque année.

Coopération internationale

Nos préoccupations sont de nature mondiale. Notre programme est d'envergure internationale. Qu'il s'agisse des mouvements de réfugiés, de l'immigration clandestine ou de questions touchant l'immigration en général, CIC doit collaborer avec des pays à l'échelle mondiale afin de pouvoir exécuter efficacement les programmes dont le Canada a besoin.

Employés

Les 4760 employés de CIC sont fiers de leur travail et des services qu'ils offrent dans les bureaux nationaux, régionaux et locaux au Canada et à l'étranger.

Oeuvrant dans un milieu complexe à l'échelle de la planète, nous servons une clientèle variée et nous nous concentrons sur l'édification et le maintien d'un Canada plus fort.

Bureaux à l'étranger

Nos agents des visas sont en poste partout dans le monde. Appuyé par 255 employés canadiens et 1105 employés locaux travaillant dans 88 ambassades, hauts-commissariats et consulats canadiens, le personnel de CIC :

- procède au traitement des demandes d'immigration, de réinstallation de réfugiés, de visas de visiteurs, d'autorisations d'étude ou d'autorisations emploi pour des travailleurs temporaires et de permis de retour pour résident permanent;
- réalise des activités de liaison et de contrôle liées à l'immigration.

Bureaux au Canada

Au Canada, CIC traite les demandes présentées par la poste dans les centres de traitement spécialisés suivants :

- le centre de Vegreville, en Alberta, est chargé du traitement au Canada des demandes de résidence permanente et de prorogation de visas temporaires;
- le centre de Mississauga, en Ontario, est spécialisé dans le parrainage des membres de la catégorie de la famille;
- le centre de Sydney, en Nouvelle-Écosse, est chargé du traitement des demandes de citoyenneté.

Les cas plus complexes sont confiés au réseau de bureaux régionaux et locaux de CIC qui, en plus de maintes activités opérationnelles, s'occupent de l'admission aux points d'entrée, de l'exécution de la loi, de l'établissement, de la citoyenneté et du parrainage de réfugiés.

Notre personnel de l'administration centrale est chargé de l'élaboration de la législation ainsi que de la politique et des programmes, de l'administration, de la recherche et des services de gestion.

Élargir nos partenariats

Les partenariats constituent un élément important de la prestation de nos services. Nous collaborons étroitement avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les municipalités, la police, les établissements de recherche et d'enseignement, les secteurs privés et bénévoles, et les organisations internationales.

Partenariats avec les provinces

La plupart des provinces ont signé des ententes en matière d'immigration qui leur accordent la responsabilité de divers services d'immigration et d'établissement.

Les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent la responsabilité des questions ayant trait à l'immigration.

Les ententes conclues entre le gouvernement du Canada et plusieurs provinces clarifient la façon dont les responsabilités sont partagées.

Renseignements

Pour plus de renseignements au sujet de Citoyenneté et Immigration Canada, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Par Internet

www.cic.gc.ca.

Par téléphone

Au Canada, communiquez avec le Télécentre de CIC.

- À Montréal (Québec)
  (514) 496-1010
- À Toronto (Ontario)
  (416) 973-4444
- À Vancouver (Colombie-Britannique)
  (604) 666-2171
- Ailleurs au Canada
  1 888 242-2100
- ATME : 1 888 576-8502
  (heures de service : 7 h à 19 h, heure de l'Est).

Si vous êtes à l'extérieur du Canada, communiquez avec l'ambassade, le haut-commissariat ou le consulat du Canada qui est responsable de votre région.

Par courrier

Citoyenneté et Immigration Canada
Ottawa (Ontario) K1A 1L1

Par télécopieur

(613) 952-5533